

Association des psychiatres du Canada

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Jusqu'à récemment, le Canada était le seul pays très industrialisé qui n'avait pas de stratégie nationale ni de plan en matière de santé mentale. À chaque année, au moins le cinquième des Canadiens souffriront de maladie mentale, un fléau qui selon les estimations coûte à l'économie canadienne 51 milliards de dollars par année. Ces coûts touchent l'ensemble des Canadiens en tant qu'employeurs, employés ou contribuables. L'APC prie le gouvernement fédéral de mettre en œuvre dans le budget 2013 les recommandations prônées par la Commission de la santé mentale du Canada dans le document intitulé *Changer les orientations, changer des vies : Première stratégie en matière de santé mentale pour le Canada* (2012). Plus spécifiquement, nous lui demandons de : 1) accroître de 7 à 9 % au cours des 10 prochaines années le pourcentage des dépenses en santé consacrées à la santé mentale. 2) Augmenter de 2 % par rapport aux niveaux actuels le pourcentage des dépenses à caractère social en santé mentale. 3) Créer un fonds d'innovation pour aider les autorités provinciales et territoriales à développer des infrastructures viables en santé mentale partout au pays, fonds qui devrait être réparti proportionnellement au fardeau correspondant entre les diverses régions. Par exemple, les gouvernements provinciaux pourraient utiliser cet argent pour élargir les fonctions des services de soins primaires en vue de pourvoir aux besoins en santé mentale, fixer des délais d'attente pour l'obtention des services communautaires en santé mentale destinés aux personnes de tous les âges, et améliorer l'accès aux services indispensables dans le domaine. 4) Élaborer un plan d'action national de recherche en santé mentale englobant les études psychosociales et cliniques, les recherches neurologiques ainsi que les connaissances tirées des expériences vécues et des diverses cultures. 5) Améliorer le mode de collecte de données, les recherches et les échanges de connaissances en santé mentale dans l'ensemble du Canada.

1. Commission de la santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies : Première stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, www.mentalhealthcommission.ca, 2012.

2. Commission de la santé mentale du Canada, *Why Investing in Mental Health Will Contribute to Canada's Economic Prosperity and to the Sustainability of Our Health Care System*, <http://strategy.mentalhealthcommission.ca/about/case-for-investment/>, 2012.

3. Conference Board du Canada, *Mental Health Issues in the Labour Force: Reducing the Economic Impact on Canada*, <http://www.conferenceboard.ca/>, 2012.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Il est essentiel d'assurer aux aînés un meilleur accès aux services en santé mentale afin qu'ils puissent continuer à mener une vie autonome et satisfaisante. L'APC prie le gouvernement du Canada de mettre en œuvre dans le budget 2013 les recommandations du document stratégique de la Commission de la santé mentale. Plus spécifiquement, nous lui demandons de : 1) atténuer l'impact de la discrimination âgiste dans le domaine de la santé mentale. 2) Aider les aînés à s'adonner à des activités profitables, à entretenir leurs relations et à demeurer en forme. 3) Faire en sorte que les aînés et les membres de leurs familles ainsi que les gens s'occupant d'eux puissent plus facilement détecter les maladies mentales, la sénilité, les mauvais traitements et les risques de suicide, et à ce que ces derniers puissent intervenir rapidement dès l'apparition de problèmes. Une autre conséquence anticipée sur la productivité de la population vieillissante est le fait que de plus en plus de travailleurs et travailleuses devront s'occuper de leurs parents âgés séniles ou atteints de démence.

1. Commission de la santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies : Première stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, www.mentalhealthcommission.ca, 2012.

2. Commission de la santé mentale du Canada, *Why Investing in Mental Health Will Contribute to Canada's Economic Prosperity and to the Sustainability of Our Health Care System*, <http://strategy.mentalhealthcommission.ca/about/case-for-investment/>, 2012.

3. Conference Board du Canada, *Mental Health Issues in the Labour Force: Reducing the Economic Impact on Canada*, <http://www.conferenceboard.ca/>, 2012.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Il faudrait que les gouvernements et les entreprises agissent immédiatement pour remédier aux baisses d'activité économique dues à l'impact des maladies mentales parmi la main-d'œuvre. L'instauration de milieux de travail propices à cet égard dans la fonction publique profitera aux travailleurs, à leur famille et aux employeurs, tout en contribuant à la prospérité économique du pays. Normalement, les gens peuvent se réaliser pleinement en travaillant. Ils apportent alors comme contribution leur capacité de travail, leurs compétences, leurs connaissances et leur sens de l'innovation. Toutefois, la maladie mentale les rend souvent moins aptes à donner leur plein potentiel. Quand des troubles mentaux empêchent les gens de travailler à leur pleine mesure ou les obligent carrément à y renoncer, cela réduit globalement le capital humain du Canada. Environ 21,4 % des travailleurs actuels éprouvent des

problèmes de santé mentale, troubles qui risquent de réduire la productivité de la main-d'œuvre. Les problèmes et les troubles psychiques touchent tout particulièrement les adultes en début de carrière. Une santé mentale déficiente peut nuire à la capacité de travail de diverses façons. Ainsi, certaines personnes s'absenteront du travail fréquemment (absentéisme). D'autres continueront à travailler sans toutefois fonctionner selon leur pleine capacité (présentéisme). Ordinairement, les problèmes et les troubles mentaux comptent pour environ 30 % des demandes de prestations d'invalidité à court et à long terme, et plus de 80 % des employeurs canadiens considèrent qu'il s'agit là d'une des trois principales raisons des demandes de prestations du genre. En 2010, ces problèmes ont été à l'origine de 47 % de l'ensemble des demandes semblables approuvées dans la fonction publique fédérale. Les problèmes et les troubles psychiques font par ailleurs perdre plus de 6 milliards de dollars par année en productivité à cause de l'absentéisme et du manque de zèle au travail. L'APC prie le gouvernement fédéral de mettre en œuvre dans le budget 2013 les recommandations du document stratégique *Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada (2012). Plus spécifiquement, nous lui demandons de :

- 1) appliquer dans la fonction publique les normes de sécurité et de santé psychologiques.
- 2) Faire en sorte qu'on puisse mieux appliquer des méthodes globales de préservation de la santé mentale en milieu de travail.
- 3) Éliminer les obstacles qui empêchent les personnes atteintes de problèmes ou de troubles mentaux de donner leur pleine mesure au travail.

La piètre santé mentale de la main-d'œuvre canadienne vieillissante affecte les gouvernements de deux façons : * par une baisse des revenus fiscaux lorsque les gens ne travaillent plus ou travaillent moins; et * parce que l'État doit alors dépenser davantage en services et programmes à cause de la demande accrue. Le traitement des maladies mentales nécessite de gros investissements, entre autres en services médicaux dans les hôpitaux, en soins primaires, en soins à long terme et en services de réhabilitation. Les personnes incapables de travailler peuvent avoir besoin à la fois d'une aide financière gouvernementale et des services communautaires locaux.

1. Commission de la santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies : Première stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, www.mentalhealthcommission.ca, 2012.

2. Commission de la santé mentale du Canada, *Why Investing in Mental Health Will Contribute to Canada's Economic Prosperity and to the Sustainability of Our Health Care System*, <http://strategy.mentalhealthcommission.ca/about/case-for-investment/>, 2012.

3. Conference Board du Canada, *Mental Health Issues in the Labour Force: Reducing the Economic Impact on Canada*, <http://www.conferenceboard.ca/>, 2012.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Les Canadiens souffrant de maladie mentale sont aux prises avec de gros problèmes qui obligent le gouvernement fédéral à y consacrer plus d'argent. Plus de 6,7 millions de personnes au Canada éprouvent des problèmes ou troubles mentaux durant n'importe quelle année, soit un Canadien sur cinq ou environ 19,8 % de la population nationale. Or, à peine 4,8 % des dépenses totales en santé au Canada s'appliquent à ce genre de maladies impliquant pourtant des coûts économiques très importants. Selon des estimations conservatrices, les problèmes et troubles mentaux coûtent au total à l'économie canadienne au moins 50 milliards de dollars par année. L'Agence de la santé publique du Canada a récemment fait savoir que parmi les sept principaux états de santé, ce sont les problèmes et les troubles psychiques qui engendrent les coûts directs les plus élevés en soins au Canada, se situant au troisième rang parmi ces sept conditions de santé pour ce qui est du fardeau économique global sur une base

annuelle. Le gouvernement fédéral a un mandat clair et un rôle dirigeant à assumer en l'occurrence sous plusieurs aspects. Étant le cinquième plus important dispensateur de soins de santé au pays, il peut prêcher par l'exemple en améliorant ses propres capacités d'élaborer une politique en santé mentale, et fournir des services dans les domaines où il exerce une responsabilité directe comme les Premières Nations, les Inuits et les Métis, la Défense nationale, les anciens combattants, les réfugiés, la Gendarmerie royale du Canada et le Service correctionnel. L'APC prie le gouvernement fédéral de mettre en œuvre dans le budget 2013 les recommandations du document stratégique *Changer les orientations, changer des vies* de la Commission de la santé mentale du Canada. Plus spécifiquement, nous lui demandons de : 1) améliorer la coordination et la collaboration entre tous les paliers de gouvernement en ce qui concerne la santé mentale des Autochtones, des Inuits et des Métis et des autres groupes vis-à-vis lesquels l'État fédéral assume des responsabilités majeures pour ce qui est de la fourniture des services. 2) Améliorer les services et les moyens de soutien en santé mentale offerts par et pour les immigrants et les réfugiés. 3) Diminuer la surreprésentation des individus atteints de problèmes ou troubles mentaux dans l'appareil de justice pénale, et fournir à ces personnes des services, des traitements et des moyens de soutien appropriés.

1. Commission de la santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies : Première stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*, www.mentalhealthcommission.ca, 2012.
2. Commission de la santé mentale du Canada, *Why Investing in Mental Health Will Contribute to Canada's Economic Prosperity and to the Sustainability of Our Health Care System*, <http://strategy.mentalhealthcommission.ca/about/case-for-investment/>, 2012.
3. Conference Board du Canada, *Mental Health Issues in the Labour Force: Reducing the Economic Impact on Canada*, <http://www.conferenceboard.ca/>, 2012.